

AULT

PPRN : l'État se veut pédagogue

La réunion publique, jeudi soir, sur le Plan de prévention des risques naturels a rassemblé en masse.

Il y avait presque tous là, jeudi soir, pour la réunion publique d'information sur le plan de prévention des risques naturels (PPRN) falaises picardes, qui concerne les communes d'Ault, Saint-Quentin-Lamotte et Woignarue : administrés, membres de l'association Ault environnement, de l'ASA du bois de Cise, élus et autres personnalités locales.

D'emblée, Jean-Claude Geney, sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville, qui menait la réunion avec des agents de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a posé les jalons : « Notre souhait est de vous communiquer les résultats de l'étude sur les aléas du PPRN et de vous dire que le PPRN n'est pas un outil de gestion du risque, mais un outil d'organisation et de gestion de l'espace, via les do-

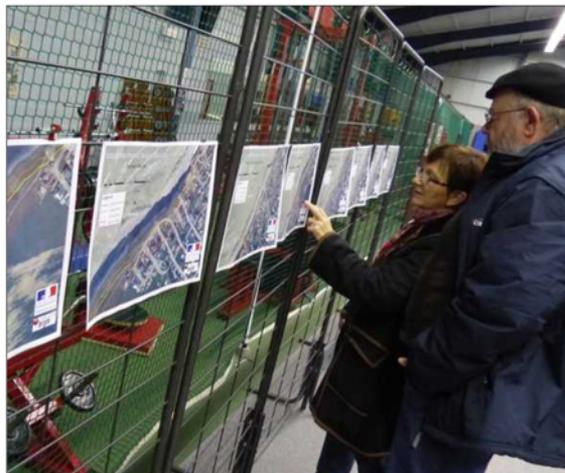
cuments d'urbanisme. Les règles qui seront édictées vaudront pour l'avenir, mais ne remettront pas en cause l'existant. »

L'étude des aléas ou « phénomènes naturels potentiellement dangereux », dont les résultats ont été connus cet été, a permis de retenir une seule zone de la falaise, « celle soumise au recul de la falaise à l'horizon 100 ans, avec un espace en profondeur de 70 mètres.

Les questions fusent

Et Damien Lamotte, directeur de la DDTM de préciser : « Le PPR doit interdire toute construction nouvelle dans cette zone mais n'interdira pas la gestion de l'existant. Les travaux ne seront pas interdits ; ce qui sera regardé ce sont les extensions. »

« Entre le trait de côte et la ligne à 100 ans, même s'il y a une restriction, la vie ne s'arrête pas », a rappelé Jean-



Les services de l'État avaient affiché les cartes avec zonage.

Claude Geney, avant de prôner « la sécurité des biens et des personnes ; le PPR permettant d'anticiper la période de crise ». À l'issue de la présentation, durant laquelle un calendrier a été dicté (lire ci-contre), les questions ont fusé dans l'assemblée. Juliette Percheron, Aultoise résidant dans la « zone rouge » et auteur du blog J'aime Ault a questionné à propos de « la fameuse zone des 70 mètres », « Lors-qu'il y aura un arrêté de péril, nous ferons venir des experts indépendants, pour vérifier si nous sommes en danger comme vous le dites ».

« La zone rouge se situe dans une fourchette entre 15 et 70 mètres », a rappelé Pierre Pannet, du BRGM, qui n'est, selon les mots du sous-préfet « pas le bras armé de l'État ». En fin de réunion, Juliette Percheron s'est osée à cette remarque : « Pourquoi n'allez-vous pas emmerder Mers-les-Bains ? Ça changerait un peu. » C'est alors que Jean-Claude Geney, non sans humour et pédagogie, a rétorqué : « Mers est

À SAVOIR

► **Le calendrier** : présentation des enjeux, fin 2014 ; dossier réglementaire, 1er trimestre 2015 ; consultation et enquête publique, 2e trimestre 2015 et approbation du PPR falaises picardes à l'été 2015.

► **Informations et documentations sur le PPRN** : www.somme.gouv.fr (rubrique « politiques publiques ») et « aménagement du territoire »).

► **Les observations du public** sont recueillies par courriel à l'adresse suivante : ddtm-projet-pprn-falaises@somme.gouv.fr

aussi soumise à plusieurs risques, comme le recul du trait de côte et les inondations. » Les 23 communes du littoral picard sont soumises à des plans de préventions des risques littoraux (PPRL) : « Elles seront donc emmerdées, pour reprendre vos termes ».

Il y aura toujours un sentier

Bernard Matuelle, président d'Ault environnement a notamment évoqué le sentier du littoral, victime d'un effondrement il y a quelques mois : « Si nous n'avons pas le droit de construire, nous n'avons pas le droit de faire des aménagements. Qu'en sera-t-il pour le sentier ? » Réponse du représentant de l'État : « Le sentier continuera d'exister avec un recul par rapport au retrait du trait de côte suffisant ».